

SOINS PARTAGÉS

L'hospitalisation à domicile en EHPAD

Une expertise hospitalière





Qui sommes-nous?

L'établissement d'Hospitalisation à Domicile (HAD) est un hôpital public de l'AP-HP en charge de près de 900 patients par jour, chez eux, auprès de leur famille et de leurs proches, principalement sur tout le territoire du Grand Paris. Plus grande structure publique d'hospitalisation à domicile en France, l'HAD possède une expertise spécifique dans le lien ville-hôpital et avec le secteur médico-social.

En tant que **structure pluridisciplinaire**, l'HAD de l'AP-HP mobilise les compétences internes de ses propres équipes (infirmières, diététiciennes, ergothérapeutes) avec une coordination clinique de proximité.

L'HAD de l'AP-HP **assure**, au sein du lieu de vie du résident, des **soins médicaux** et **paramédicaux**, **continus** et **coordonnés** de **nature hospitalière**. Les soins délivrés s'intègrent dans le projet de vie et de soins du résident.

Ils se caractérisent par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes. Ils se coordonnent avec les soins déjà dispensés par l'équipe de l'EHPAD. C'est donc une véritable collaboration soignante HAD-EHPAD, dans le cadre d'une prise en soins partagée du résident.

La demande d'HAD peut être faite par:

- Le Médecin Coordonnateur de l'EHPAD.
- Le Médecin Traitant du résident.
- Le Service Hospitalier dans lequel se trouve le patient.
- Les Réseaux de Soins.
- Les Unités Mobiles de Gériatrie.

Dans tous les cas, la prescription est établie avec l'accord du médecin traitant et avec le consentement du patient et/ou de son entourage.



Communes des départements 75, 92, 93, 94 et 95 (les communes de Bezons et d'Argenteuil).



Les modes de prise en charge les plus fréquents

Pansements complexes et soins spécifiques Intervention de l'équipe soignante pluriquotidienne ou > à 30 minutes

Traitement intra-veineux

2 à 3 passages infirmiers par jour ou traitement de la réserve hospitalière

Prise en charge de la douleur Analgésie par pompe à morphine

Chimiothérapie anticancéreuse

Uniquement en IV ou sous-cutané

Soins palliatifs

Situation mobilisant des moyens relationnels et techniques importants.
Situation instable.

Autres prises en charge Suivi médico soignant pour des traitements exceptionnels ou peu fréquents

Les 3 pré-requis

- Le résident et son entourage expriment leur accord.
- L'HAD est prescrite avec l'accord du médecin traitant pour une durée définie et révisable.
- Le partenariat entre l'HAD de l'AP-HP et l'EHPAD fait l'objet d'une convention et d'un protocole personnalisé de soins partagé pour chaque prise en charge de patient.

L'Hospitalisation à Domicile en EHPAD

Contactez-nous

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Plateforme d'admission adulte

01 73 73 57 57

had.adulte@aphp.fr

Fax: 01 73 73 56 56

Un médecin, est joignable pour répondre à vos questions.

Votre contact

Sylvie HUMBERT

Cadre supérieur de santé Chargée de mission relation ESMS

Portable: 06 30 55 53 88 sylvie.humbert@aphp.fr

Pour en savoir plus : www.hospitalisationadomicile.aphp.fr

